

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 4 octobre 2019

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

**19/375 Procès-verbal de la séance du 14 juin 2019.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2019.

**19/524 Décision de maintenir le poste d'adjoint vacant et de procéder à l'élection d'un  
Adopté à  
nouvel adjoint au Maire de Lille.**

**l'unanimité**

Suite à la démission de Monsieur Laurent GUYOT, 19e Adjoint au Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du poste d'adjoint désormais vacant.

**19/525 Election d'un Adjoint au Maire - Rang dans l'ordre du tableau.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Conseil Municipal a, par délibération n° 19/524 du 04 octobre 2019, décidé de maintenir le poste d'adjoint au Maire de Lille rendu vacant par la démission de Monsieur Laurent GUYOT, 19e Adjoint au Maire, et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lille. Le Conseil Municipal peut, en application des articles L. 2121-1 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider, soit que le nouvel adjoint au Maire de Lille occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit que le nouvel adjoint au Maire de Lille occupera le dernier rang des adjoints, dans l'ordre du tableau. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette alternative.

**19/526 Commissions Municipales - Composition - Modification.**

**Adopté à**

**l'unanimité** A la suite de la démission de Laurent Guyot de son mandat de conseiller municipal et de l'installation de Catherine Bulke, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions municipales.

**19/527 Représentation de la Ville dans divers organismes - Modification.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Suite à la démission de Monsieur Laurent GUYOT, il convient, conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à son remplacement au sein des organismes dans lesquels il siégeait.

- 19/376**      **Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**      Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 19/377**      **Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.**  
**Adopté à l'unanimité**      Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.
- 19/378**      **Casino - Avenant n° 6 à la convention de concession du 11 octobre 2006 - Rapport d'activité 2017-2018 de la Société lilloise d'animation touristique.**  
**Adopté à la majorité**      Le délégataire du Casino, la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT), a financé, conformément à la réglementation, des travaux d'amélioration de l'équipement du Casino, de 2006 à 2016, date de fin du dispositif du "prélèvement à employer". Les avenants n° 2 et n° 4 à la convention de concession du 11 octobre 2006 stipulent la destination de ces fonds et les travaux correspondants. La SLAT a, par courrier en date du 16 août 2019, sollicité auprès de la Ville le report de six mois de la date-limite de réalisation des travaux prévue par cet avenant n° 4. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention de concession stipulant le report de la date-limite de réalisation de ces travaux. Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2017-2018 de la SLAT.
- 19/379**      **Projet européen Tast'in Fives - Subvention exceptionnelle aux associations "Les Sens du goût" et "Les Rencontres audiovisuelles" - Convention entre l'association "Les Sens du goût" et la Ville.**  
**Adopté à l'unanimité**      Les associations "Les Sens du goût" et "Les Rencontres audiovisuelles" réalisent, dans le cadre du projet Tast'in Fives, respectivement, des programmes d'éducation sensorielle et alimentaire, et d'éducation à l'image, en proposant des activités de formation et de sensibilisation auprès de publics mixtes et multiples. Le décalage des dates de démarrage et de fin du projet Tast'in Fives rend inéligibles un certain nombre de dépenses relatives à des activités menées dans le cadre du projet, déjà engagées et payées par les deux partenaires. L'inéligibilité de ces dépenses et, de ce fait, le non-remboursement par les financements européens, représente une charge financière non négligeable pour les deux structures, que la Ville de Lille, chef de file du projet, propose de compenser. La compensation proposée couvre 80 % de subvention appliqué au montant global des dépenses écartées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 29.012,06 € à l'association "Les Sens du goût" et d'une subvention d'un montant de 3.129,48 € à l'association "Les Rencontres audiovisuelles", et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'association "Les Sens du goût" et la Ville.

**19/380**      **Projet européen Tast'in Fives (Transforming Areas with Social Talents : Feed, Include, Value, Educate, Share) - Initiative européenne "Actions innovatrices urbaines" - Avenant n° 3 à la convention de partenariat.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 17/24 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de partenariat entre les dix partenaires du projet européen Tast'in Fives et la Ville de Lille, autorité urbaine principale. Par délibération n° 17/436 du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 portant modification de son article 5.1.g relatif aux modalités de gestion administrative et financière des fonds et de son article 8.1 relatif à la gestion de l'acompte. A la suite d'un décalage de quatre mois des dates de démarrage et de fin du projet, le Conseil Municipal a, par délibération n° 18/426 du 05 octobre 2018, autorisé la signature de l'avenant n° 2 portant modification de son article 5.1.f relatif au transfert des fonds aux partenaires. Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 3 à la convention de partenariat modifiant cette dernière comme suit : décalage des dates de démarrage et de fin du projet, initialement prévues le 1<sup>er</sup> mars 2017 et le 29 février 2020, au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et au 30 juin 2020 ; entrée de nouveaux partenaires dans le projet (CCAS de Lille, l'association "A table Citoyens !" et l'EPARECA) ; transferts budgétaires du budget de la Ville, de la MEL, de l'association "La Sauvegarde du Nord", du Secours Populaire, de l'association "Les Rencontres Audiovisuelles" vers la SORELI, l'EPARECA, le CCAS, l'association "A table Citoyens !" et l'association "Les Sens du Goût" ; versement d'acompte de 50 % de subvention FEDER à l'association "A table Citoyens !", au CCAS, à l'EPARECA et ré-équilibre des premiers acomptes versés à SORELI et l'association "les Sens du Goût" ; ré-équilibre du deuxième acompte et du solde pour l'association "les Rencontres Audiovisuelles", l'association "la Sauvegarde du Nord", le Secours Populaire ; ré-écriture de certaines activités des Modules (WP) 2, 4, 5, 6, 7 et 8, conformément à l'entrée de nouveaux partenaires et à la prise en charge de certaines activités ; modifications mineures administratives (changement d'adresse, nom du représentant légal, personne de contact), dates de livrables, mouvement intra ligne dans le budget de certains partenaires ; réajustements des dates des rapports financiers.

**19/528**      **Vœu - Déclaration d'urgence climatique par la Ville de Lille.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Le Conseil Municipal de Lille rappelle que l'urgence climatique s'accompagne de crises sociale, environnementale et biodiversitaire auxquelles il convient de répondre avec le même volontarisme, déclare que seules la reconnaissance de l'urgence climatique et la mise en place immédiate d'un plan de transition ambitieux sont à même de répondre aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux, s'engage à poursuivre la dynamique politique déjà à l'œuvre en faveur de la lutte contre les bouleversements climatiques et annonce préparer la construction d'un budget climatique et la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation aux bouleversements déjà constatés.

**19/529 Motion relative à l'interdiction de la vente de protoxyde d'azote aux mineurs.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le protoxyde d'azote, produit à usage professionnel, voit sa consommation détournée s'accroître de manière inquiétante, notamment chez les jeunes, comme en témoigne la présence croissante de capsules métalliques sur le sol de l'espace public. Les études scientifiques ne manquent pas pour montrer la dangerosité de ce produit, que l'on peut pourtant se procurer en boutique comme en ligne à des prix très bas. Il n'existe ni réglementation de la vente, ni indication de la dangerosité du produit sur l'emballage. En vertu des risques sanitaires, le Conseil Municipal de Lille demande au gouvernement de prendre les dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent afin d'interdire la vente de protoxyde d'azote aux mineurs et d'imposer une indication, par pictogramme, de la dangerosité du produit.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 2

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

## HELLEMMES

**19/381**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle au Centre de Santé Paul  
Adopté à**      **Clermont.**  
**l'unanimité**

Le Centre de Santé Infirmier Paul Clermont, installé à Hellemmes depuis 1952, a récemment emménagé dans de nouveaux locaux situés au 6 bis rue Roger Salengro à Hellemmes, entérinant ainsi l'évolution progressive de la structure vers un centre de santé polyvalent. Afin de l'aider dans son installation, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 7.000 €

**19/382**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque du  
Adopté à**      **Centre - Section Volley Ball.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine et a accordé une subvention de fonctionnement à l'Amicale Laïque du Centre pour l'année 2019. Depuis 2014, l'association a développé l'enseignement de la pratique du volley ball auprès des écoliers, ce qui engendre pour elle une charge supplémentaire liée à la rémunération de son personnel diplômé. Elle sollicite donc une subvention exceptionnelle de 2.480 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide.

**19/383**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention complémentaire « OPERATION ETE  
Adopté à la**      **2019 » au Club Léo Lagrange.**  
**majorité**

La Commune associée d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative. Le Club Léo Lagrange organise chaque année des Accueils de loisirs pour les 10-17 ans et sollicite la Commune pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 11.882,70 €

**19/384**      **Commune associée d'Hellemmes - Renouveaulement de la convention de partenariat -**  
**Adopté à**    **Subvention à l'association les Papillons Blancs pour la formation d'agents des écoles**  
**l'unanimité** **sur le handicap.**

Au vu de la qualité du partenariat proposé et de la formation dispensée durant l'année scolaire 2018/2019, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec les Papillons Blancs pour l'année scolaire 2019/2020. A noter qu'en sus de la formation, un travail partenarial sera engagé pour la constitution d'une malle pédagogique autour de la différence et du handicap. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2.000 € à l'association les Papillons Blancs.

**19/385**      **Commune associée d'Hellemmes - Aménagement du 48 rue Faidherbe en**  
**Adopté à**    **médiathèque - Validation du programme - Avant-projet définitif.**  
**l'unanimité**

La Ville a lancé le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'ancienne ferme située au 48 rue Faidherbe à Hellemmes dans le cadre de sa transformation en médiathèque. Lors de la séance du 18 février 2019, le jury ad hoc a retenu le projet présenté par l'équipe Bruno Popieul Architectes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cet avant-projet définitif.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Roger VICOT

## LOMME

**19/386** **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Subventions 2019 - Avenant à la convention entre le CIDFF Lille Métropole et la Ville.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre des partenariats avec l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Lille Métropole (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord et la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, différentes actions sont menées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions pour un total de 21.882 € et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre le CIDFF Lille Métropole et la Ville.

**19/387** **Commune associée de Lomme - Subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé en décembre 2012 le soutien aux actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges. Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix » est mis en place au collège Guy Mollet, un projet s'intitulant « Ma Santé et Moi : être armé pour faire les bons choix et Parcours Santé » est mis en place au collège Jean Zay. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € au collège Guy Mollet et d'une subvention de 600 € au collège Jean Zay.

**19/388** **Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations sportives lommoises pour un total de 5.647 €

**19/389** **Commune associée de Lomme - Fonctionnement de la Résidence Sociale située 307 avenue de Dunkerque - Subvention à l'association OSLO.**  
**Adopté à l'unanimité**

Les 14 et du 16 septembre 2011, le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal ont délibéré en faveur de la création d'une Résidence Sociale située 307 avenue de Dunkerque à Lomme. Il s'agit d'un dispositif territorial initié par le CCAS de Lomme en partenariat, notamment avec l'association OSLO, gestionnaire de la résidence, également chargée de l'accompagnement des jeunes logés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association OSLO.

**19/390 Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Conformément aux dispositions de la circulaire du 29 septembre 2015 et du modèle de convention, une convention pluriannuelle d'objectifs et une convention annexe de mise à disposition de locaux ont été élaborées pour les associations reprises dans le tableau annexé à la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions avec ces associations.

**19/391 Commune associée de Lomme - Convention de partenariat entre l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et la Ville.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Dans le cadre de ses actions collectives avec les habitants des quartiers, le Service Santé Proximité de la Commune associée de Lomme a recueilli de nombreuses interrogations sur les risques allergiques et la qualité de l'air intérieur. Le Comité Hauts-de-France de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) accompagne les acteurs de la Région dans le domaine « air et santé », valorise les initiatives locales, et se mobilise sur toutes les questions relatives à la qualité de l'air. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'APPA et la Ville.

**19/392 Commune associée de Lomme - Parc paysager de l'Arc Nord - Charte de coopération.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Afin de garantir un développement équilibré du territoire, la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose de fédérer ses communes au sein de projets de parc paysager. La Commune associée de Lomme fait partie, dans ce cadre, de l'Arc Nord de la métropole. Dans l'attente des premiers projets et afin de fédérer l'ensemble des communes et amorcer une dynamique de parc, la MEL souhaite se doter d'une charte de coopération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la charte de coopération du parc paysager de l'Arc Nord.

**19/393 Commune associée de Lomme - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Action Lomme Educ' 2019-2020 "Coup de pouce" - Clubs Lecture-Ecriture (CLE) ou Clubs Lecture-Ecriture-Mathématiques (CLEM).**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (Lomme Educ'), la Commune associée de Lomme a mobilisé le dispositif de la CAF du Nord « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) et propose des actions "Coup de Pouce" Clubs Lecture-Ecriture (CLE) ou Clubs Lecture-Ecriture-Mathématiques (CLEM), qui ont pour objectifs la réussite scolaire pour tous, le renfort du rôle éducatif des parents et l'articulation autour des projets d'école. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la déclinaison du dispositif "Coup de pouce" 2019-2020.



Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUE DES TERRITOIRES

**19/394 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dépenses sont supportées par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Bois-Blancs (1 demande), Faubourg de Béthune (2 demandes), Lille-Moulins (8 demandes), Lille-Sud (1 demande), Vauban-Esquermes (5 demandes) et Wazemmes (3 demandes).

**19/395 Politique de la Ville - Subventions à diverses associations.**

**Adopté à l'unanimité**

La Politique de la Ville met en oeuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer diverses subventions pour 9 actions complémentaires, pour un montant de 30.859,50 €

**19/396 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.**

**Adopté à l'unanimité**

Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le renouvellement d'un poste d'adulte relais et la création d'un nouveau poste au sein de deux associations.

## CITOYENNETÉ

**19/397 Quartier Lille-Centre - Ancienne MEP - Occupation par ALFPH - Fixation du tarif - Gratuité.**

**Adopté à l'unanimité**

L'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants (ALFPH) est une association dont l'objet est l'animation et la gestion du fonds de participation des habitants. Elle a pour but de développer l'initiative des habitants et d'apporter les moyens financiers nécessaires à ces initiatives dans des délais courts pour favoriser leur concrétisation. Il est demandé au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'ALFPH des espaces au 2ème étage de l'ancienne Maison de l'éducation permanente (MEP) sise place Georges Lyon afin que l'association puisse y installer ses bureaux et y accueillir son public.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 6

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Lise DALEUX

## NATURE EN VILLE

**19/398 Animations Nature en Ville - Attribution de subventions à l'association Nord Nature Chico Mendes.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de la politique de sensibilisation à la nature et à la biodiversité de la Ville de Lille, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à l'association Nord Nature Chico Mendes qui propose de développer ses actions sur le territoire lillois.

**19/399 Quartier Lille-Fives - MRES - Mise à disposition du 3-5 rue Jules de Vicq.**  
**Adopté à l'unanimité**

Pour permettre à la fois de poursuivre le projet culturel et scientifique du Musée d'Histoire Naturelle et de maintenir l'implantation et les activités de la MRES sur le territoire lillois, une solution de relocalisation de cette dernière a été trouvée sur le site situé 3-5 rue Jules de Vicq à Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de ces locaux à la MRES gratuitement.

## POLITIQUE DE L'EAU

**19/400 Eau potable et assainissement - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, transmis par la Métropole Européenne de Lille, conformément aux articles L. 2224-5, et D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

# CONSEIL MUNICIPAL

# 7

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Jacques RICHIR

## QUALITÉ DU CADRE DE VIE

**19/401 Dénomination des rues, places, squares et équipements.**

**Adopté à**

**l'unanimité** L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur différentes propositions de dénominations de la commission adhoc réunie le 3 septembre 2019.

**19/402 Projet Rives de la Haute Deûle (RHD) - Espaces extérieurs de l'îlot du bâtiment "F" - Convention de superposition d'affectations.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Dans le cadre du projet Rives de la Haute Deûle (RHD), un cheminement piéton reliant la rue des Templiers et l'allée Marie-Léonie Vanhoutte et l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment dit « F » ont été réalisés hors du programme des équipements publics. Par souci de cohérence, la MEL et la Ville ont convenu que ce cheminement et cet espace intègreraient le domaine public de la MEL. Différents aménagements liés à cet ouvrage relevant de la compétence de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'établissement d'une convention de superposition d'affectations.

**19/403 Fermeture du chemin de Bargues (Centre Technique Municipal) - Convention de superposition d'affectations.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Depuis fin 2017, le Centre Technique Municipal (CTM) fait l'objet d'un projet visant à optimiser l'organisation spatiale et fonctionnelle. Dans ce cadre, il est envisagé la fermeture du chemin de Bargues, voie de desserte du CTM, par un contrôle d'accès (barrière levante et portail). Le chemin de Bargues est classé dans le domaine public métropolitain. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de superposition d'affectations avec la MEL permettant l'implantation et la gestion de ces dispositifs par la Ville de Lille.

**19/404 Réhabilitation de l'aire de jeux résidence Jean Giraudoux de Lille Métropole Habitat - Convention de superposition d'affectations.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La Ville a pour projet la réhabilitation de l'aire de jeux de la résidence de Lille Métropole Habitat (LMH) sise rue Jean Giraudoux à Lille-Sud. Celle-ci est implantée sur le domaine public de LMH au sein des espaces extérieurs du bâtiment. Les différents aménagements liés à cet ouvrage relevant de la compétence de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'établissement d'une convention de superposition d'affectations.

## POLITIQUE DU STATIONNEMENT

### **19/405 Parcs de stationnement - Rapports d'activité 2018 du délégataire Indigo.**

**Le Conseil  
Municipal  
prend acte**

En vertu de l'article L. 1411-3 du CGCT dans sa rédaction applicable aux présents contrats, le délégataire est tenu de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels d'activité de la société Indigo pour l'exploitation 2018 des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille.

## OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

### **19/406 Quartier Lille-Sud - Rue de l'Arbrisseau - Mise à disposition de l'association Al Houda. Adopté à la majorité**

La Ville de Lille est propriétaire de la parcelle cadastrée DM 613 d'une surface de 552 m<sup>2</sup> située 382 rue de l'Arbrisseau, à côté du complexe sportif Driss Berkani. L'association Al Houda a fait connaître à la Ville son souhait d'occuper ce foncier afin d'y aménager le parking indispensable à la salle de prière voisine déjà existante. Comme cette emprise, en partie déjà utilisée comme espace de stationnement, est aujourd'hui peu utilisée, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de cet espace à l'association par le biais d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 15 ans.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Charlotte BRUN

## POLITIQUES ÉDUCATIVES

- 19/407 Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**  
**Adopté à l'unanimité** Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou une annulation des dettes contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser des remises gracieuses pour ces familles ainsi que l'annulation des titres de recettes.
- 19/408 Participation de la Ville de Lille au projet Erasmus + Lille Moulins.**  
**Adopté à l'unanimité** Dans le cadre des réflexions sur le développement des pédagogies innovantes visant à apaiser le climat scolaire, les établissements scolaires de Lille-Moulins se sont associés autour du collège Makeba pour porter un projet d'échanges Erasmus +. Dans le cadre de la continuité éducative, les partenaires de l'Education Nationale ont proposé à la Ville de participer à ce projet en y associant 2 agents municipaux de l'ARVEJ. Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce partenariat, d'autoriser la participation des agents municipaux au projet et d'autoriser le collège Makeba à gérer les dépenses et recettes afférentes à cette participation.
- 19/409 Mise en place d'une Cellule de prévention de l'évitement scolaire - Signature du Protocole de fonctionnement.**  
**Adopté à l'unanimité** L'obligation d'instruction des enfants en âge d'être scolarisés constitue un enjeu majeur en termes de sociabilisation et d'éducation des enfants et un enjeu potentiel également dans le cadre de la prévention de la radicalisation. Au niveau départemental, un groupe opérationnel présidé par le Préfet délégué pour l'égalité des chances a été constitué en 2017 et s'est fixé quatre domaines d'intervention : l'absence d'instruction, l'absentéisme scolaire volontaire et involontaire, le contrôle des instructions dans la famille et les écoles hors contrat et les écoles de fait (non déclarées). Afin de rendre le partenariat le plus opérationnel possible dans la lutte contre l'évitement scolaire, le Préfet délégué pour l'égalité des chances a proposé à cinq communes du Département du Nord, parmi lesquelles Lille, que soit installée à l'échelle communale une « cellule de prévention de l'évitement scolaire » autour des services municipaux concernés, de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), des services du Conseil Départemental, de la CAF du Nord, du Parquet et des délégués du Préfet. Afin d'assurer le fonctionnement de ces cellules dans le respect du droit, de la protection des données individuelles des personnes et de préciser les engagements de chaque membre, en fonction de ses compétences, un Protocole de fonctionnement et une Charte. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de la cellule lilloise et la signature de son protocole de fonctionnement.

**19/410 Quartier Lille-Fives - Réseau Canopé - Mise à disposition des locaux 31 rue Pierre Legrand - Tarification.**  
**Adopté à l'unanimité**

Réseau Canopé, anciennement CRDP, est un établissement public qui a pour mission l'édition, la production, le développement et la mise à disposition de ressources et de services éducatifs à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Implanté à Lille sur l'ensemble du site situé à l'angle des rues Pierre Legrand/Jules de Vicq depuis de nombreuses années, ses besoins ainsi que ceux de la Ville ont évolué et les conditions d'occupation ont été réétudiées. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la redevance pour la mise à disposition de l'établissement d'une partie de ce bâtiment (espaces situés en partie au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble, totalisant ainsi une surface de 1 411 m<sup>2</sup>), à hauteur de 100.000 €/an.

### **PROJET EDUCATIF GLOBAL**

**19/411 Politique Educative - Clubs à destination des enfants des écoles publiques lilloises.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille, engagée aux côtés des familles pour la réussite des enfants, souhaite poursuivre son engagement et donner la chance à chacun des enfants de réussir. C'est pourquoi, à la rentrée 2019, elle poursuit la mise en place des clubs autour de la musique, des sports, du patrimoine animés par les agents de la Ville. Elle souhaite être accompagnée d'associations expertes dans le numérique, le développement durable, la santé et le bien-être et la découverte culturelle. Les associations partenaires de Lille Educ' ont répondu à l'appel à projet "clubs" pour un montant de 75.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions.

### **PARENTALITÉ**

**19/412 Association Les Potes en Ciel - Subvention.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Il est proposé de verser à l'association les Potes en Ciel une subvention de 10.000 € pour contribuer à l'aménagement d'un nouveau local plus adapté à l'activité.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## PERSONNES ÂGÉES

### **19/413 Personnes Agées - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**

**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2019 « Personnes Agées » à destination des associations oeuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions pour un montant total de 21.950 €

## ELECTIONS

### **19/414 Elections municipales 2020 - Convention entre l'Etat et la Ville pour l'organisation de la mise sous pli.**

**Adopté à l'unanimité**

Pour les prochaines élections municipales, l'organisation, le choix de la modalité de mise sous pli et sa bonne exécution reviennent à la Ville, qui a opté pour l'externalisation de ces travaux de mise sous pli. La dépense sera compensée par le versement d'une dotation par la Préfecture. En application des dispositions des articles L. 212 et L. 216 du Code électoral, il convient de signer avec la Préfecture une convention à ce sujet.

## HÉBERGEMENT D'URGENCE

### **19/415 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations dans le cadre des maraudes - Convention entre l'association Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO) et la Ville.**

**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille, dans le cadre de la délégation Hébergement d'urgence, s'engage auprès d'associations mettant en œuvre des maraudes. Ces équipes itinérantes de professionnels vont à la rencontre des personnes qui survivent dehors pour leur proposer écoute, aide et accompagnement vers les dispositifs d'accueil. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations pour la réalisation de ces actions pour un montant total de 13.250 €, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'association Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation (CMAO) et la Ville.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Franck HANOH

## COMMERCE

**19/416** **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions aux Unions Commerciales.**  
**Adopté à l'unanimité**

En 2019, dans le cadre du PLA Commerce, les unions commerciales souhaitent organiser des animations commerciales et des animations de promotion des marchés de plein air. Le budget prévisionnel total des opérations est estimé à 46.297,22 € au titre de la délégation Commerce. La subvention totale au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 24.978,86 € dont 12.265,25 € pour la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux unions commerciales et l'émission de titres de recettes à l'Union Commerciale l'Ile Mode et au GAEL correspondant à des trop-perçus pour l'année 2019.

**19/417** **Dérogation au principe du repos dominical dans les établissements de commerce de détail - Année 2020.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture des commerces de détail des communes de la métropole et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la MEL a souhaité proposer une harmonisation du dispositif sur l'ensemble de son territoire en plafonnant le nombre d'ouvertures à huit dimanches pour 2020, avec un calendrier commun de sept dates et une date laissée au choix des communes. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux 8 dimanches proposés comme dérogeant à la règle du repos dominical pour l'ensemble des secteurs d'activités de commerce de détail.



Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Akim OURAL

## JEUNESSE

**19/418** **Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public régissant les conditions d'exploitation de l'Auberge Stéphane Hessel.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse bénéficie d'une autorisation d'occupation de l'Auberge de Jeunesse Stéphane Hessel accordée par la Ville pour une durée de 10 ans. Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée par Madame le Maire en 2015. Dans son article 8, la convention prévoit la possibilité, après 3 ans de fonctionnement, d'adapter les conditions financières à l'évolution de la situation. Par ailleurs, la FUAJ souhaite développer l'activité de restauration à destination des habitants du quartier, ce que l'actuelle convention ne permet pas. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant de modification de la convention d'occupation temporaire du domaine public et de modifier la redevance d'occupation du domaine public par la FUAJ dans les conditions mentionnées dans la délibération.

**19/419** **La Madeleine - Ex site du SILILAM - Mise à disposition du vestiaire à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France Lille 3 Nicolas Benoit - Fixation du tarif - Gratuité.**  
**Adopté à l'unanimité**

Le groupe des Eclaireuses et Eclaireurs de France Lille 3 contribue à la formation de la jeunesse selon les principes et pratiques du scoutisme. L'association occupe actuellement un local (ex dojo) de l'ancien collège Camus situé rue du Mal-Assis à Lille pour l'exercice de ses activités : accueil des enfants et jeunes le week-end et stockage de son matériel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser désormais la mise à disposition, à titre gratuit, des vestiaires de l'ancien site du Syndicat Intercommunal Lille - La Madeleine (SILILAM) situé sur la commune de la Madeleine, locaux plus adaptés aux besoins de l'association.

## CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

**19/420** **Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 18/298 du 22 juin 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nouveau règlement intérieur du Conseil Lillois de la Jeunesse. Suite au renouvellement annuel, il convient de désigner les nouveaux conseillers pour l'année 2019-2020.

## CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

**19/421 Cinéma et audiovisuel - Subventions aux opérateurs culturels.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à Sud Nord Evolution pour un montant total de 3.000 €

**19/422 Cinéma et audiovisuel - Programme "Pratiques numériques des images et médias" - Subventions aux opérateurs.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Suite à l'appel à projet lancé le 15 juillet dernier, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien à des projets visant à soutenir les pratiques numériques des adolescents dans le domaine des images et médias sur le territoire lillois. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 44.000 €

**19/423 Cinéma, Audiovisuel et Arts numériques - Association l'Univers-Cité - Gratuité d'occupation des locaux.**

**Adopté à**

**l'unanimité** L'Association « l'Univers-Cité » propose un projet dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image. Au regard de l'intérêt et de la qualité du projet artistique et culturel développé depuis 2001, la Ville de Lille met à disposition de l'association, pour lui permettre de réaliser ses missions, les locaux de l'Univers sis 14-16 rue Georges Danton à Lille, dont elle est propriétaire. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de la gratuité d'occupation des locaux pour l'association.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

**19/424 Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et de décider la poursuite du prêt consenti par anticipation.

**19/425 Subvention 2019 à l'association Philolille.**

**Adopté à**

**l'unanimité** L'association Philolille propose chaque année le festival "Citéphilo" qui, réunit plus d'une centaine de philosophes et intellectuels pendant trois semaines pour de nombreuses conférences et tables rondes sur le thème "Dire et faire". Il s'agit de la 23ème édition et l'invité d'honneur est Philippe Descola. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'attribution d'une subvention de 30.000 € à l'association ainsi que la signature de la convention de partenariat.

**19/426 Palais des Beaux-Arts - Mécénats collaboratifs pour le financement de la phase 3 du Projet Scientifique et Culturel dédiée au département du Moyen Âge - Renaissance.**

**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille lance une nouvelle opération de mécénat collaboratif destinée à financer la phase 3 du Projet Scientifique et Culturel. L'objet de cette campagne est la restauration d'un corpus d'œuvres présenté dans le département Moyen Âge – Renaissance, qui sera repensé et rénové à l'horizon 2021. Quatre mécènes ont d'ores et déjà répondu favorablement et souhaitent participer à ce mécénat collaboratif, pour des montants propres à chacun d'eux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat entre la Ville et Catelys, entre la Ville et Richard Mobilier, entre la Ville et On peut parfaire le monde, et entre la Ville et l'Association Bourgeois Virginie et Philippe Sophie.

**19/427 Palais des Beaux-Arts - Exposition "Le rêve d'être Artiste" - Mécénat et partenariat.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Palais des Beaux-Arts souhaite bénéficier du soutien du mécène M comme Mutuelle ainsi que de SNCF/SNCB dans le cadre de l'exposition "Le rêve d'être artiste", qui se déroulera au Palais des Beaux-Arts du 20 septembre 2019 au 6 janvier 2020. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions.

**19/428 Palais des Beaux-Arts - Mécénat, subventionnement et parrainage pour la conduite de projets de médiation.**

**Adopté à l'unanimité**

Le Palais des Beaux-Arts souhaite recevoir le soutien d'organismes afin de développer des actions auprès des publics dans le cadre de projets de médiation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat, subvention et parrainage.

**19/429 Palais des Beaux-Arts - Contrat de dépôt d'objets archéologiques appartenant à l'Université de Lille.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat pour dépôt d'objets archéologiques appartenant à l'Université de Lille.

**19/430 Projet de rénovation du Musée d'Histoire Naturelle - Lancement de l'opération.**

**Adopté à l'unanimité**

Le Musée d'Histoire Naturelle de Lille rassemble près de 450 000 objets issus de 4 collections remarquables (géologie, zoologie, sciences et techniques et ethnographie). Seulement 5 % de ces objets sont exposés. Unique Musée d'Histoire Naturelle de la région Hauts-de-France, il a accueilli 120 000 visiteurs en 2018 et propose de nombreuses expositions temporaires ainsi qu'une programmation culturelle variée autour des collections. Depuis plusieurs années, une réflexion est menée pour rénover le musée à partir d'une ambition : en faire un musée de la nature, de l'homme et des civilisations. L'enjeu est de donner au citoyen des clés de lecture pour comprendre le monde, se connaître et construire un futur commun. Le projet scientifique et culturel du musée est en cours de réécriture en ce sens. Il ne pourra se mettre en place que dans de nouveaux espaces, repensés au service de ce projet. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du projet de rénovation et de réaménagement du Musée d'Histoire Naturelle de Lille.

**19/431 Musée de l'Hospice Comtesse - Acceptation de la donation de la tapisserie de Guillaume Wernier par les Amis des Musées.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la donation par les Amis des Musées de la tapisserie de Guillaume Wernier.

**19/432 Flow - Mise en place d'un cycle de projections - Partenariat avec l'association l'Univers.**

**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de la mise en place d'un cycle de projections de films documentaires autour de la culture Hip Hop inscrit dans la programmation du Flow, la Ville de Lille souhaite conclure un partenariat avec l'association l'Univers pour la saison 2019/2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'en autoriser la signature.

**19/433 Maisons Folie Moulins et Wazemmes et le Flow - Partenariat avec les collèges**  
**Adopté à la majorité Miriam Makeba à Moulins et Nina Simone à Wazemmes.**

Dans le cadre de ses missions d'actions culturelles et de sensibilisation auprès des collégiens, la Ville de Lille souhaite renouveler un partenariat avec les collèges Miriam Makeba à Moulins et Nina Simone à Wazemmes pour la saison 2019/2020, par le biais de parcours culturels au sein de leurs espaces respectifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions fixant les modalités de ce partenariat.

**19/434 Palais Rameau - Contrat de dépôt de l'œuvre de Sarkis à YNCREA Hauts-de-France.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 18/262 en date du 22 juin 2018, la Ville a décidé la signature d'une promesse de bail emphytéotique et du bail en découlant sur le Palais Rameau avec l'association YNCREA Hauts-de-France. Dans ce cadre, YNCREA Hauts-de-France souhaite préserver au sein du Palais Rameau l'œuvre de l'artiste plasticien français SARKIS intitulée "Ici la nuit verte est immense", propriété de la Ville de Lille. A cet effet, un contrat de dépôt est établi, qui définit le cadre contractuel et fixe les obligations juridiques et financières relatives aux conditions de mise en dépôt du bien de la Ville, pour une durée de vingt-cinq ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce contrat de dépôt.

**19/435 Saison culturelle Eldorado - Mise à disposition d'un nouvel espace Gare Saint**  
**Adopté à l'unanimité Sauveur à lille3000 - Fixation du tarif.**

La saison culturelle Eldorado, portée par l'association lille3000, s'est ouverte le 27 avril avec une programmation riche. Une installation éphémère a été organisée dans la maison adjacente au poste de sécurité de la Gare Saint-Sauveur pendant le mois de mai. Devant son succès, il a été décidé de prolonger l'occupation de cet espace jusqu'à la fin de la saison culturelle. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité d'occupation de cet espace par l'association lille3000 dans le cadre de projets artistiques complétant les propositions au public de la Gare Saint-Sauveur.

**19/436 Associations culturelles - Tarification d'occupation de locaux.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider la gratuité d'occupation de locaux par les associations Le Grand Bleu, L'Orchestre Harmonie de Lille-Fives, le Cirque du bout du Monde, Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef, le Théâtre du Nord, l'Ecole du Nord, Transport Culturel Fluvial, Métalu à chahut et Art Connexion, ainsi que de l'actualisation de la redevance due par l'Opéra de Lille.

**19/437 Soutien à la jeune création arts visuels - Sélection des lauréats du Prix Wicar 2020 -**  
**Adopté à l'unanimité Résidence de création d'artistes à Rome.**

Les lauréats du prix Wicar 2020, résidence de création de la Ville de Lille, désignés par jury le 20 juin 2019, sont Michel Jocaille, Jonathan Pêpe et Manon Thirriot. Chaque artiste reçoit une bourse de 3.000 €. Un prix spécial Design a été accordé au duo formé par Camille Khoram et Jean-Baptiste Ricatte, qui recevront une bourse de 1.000 € et pourront séjourner à l'atelier Wicar pendant un mois, pendant la période juillet/août 2020. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le résultat du jury de sélection des artistes lauréats et d'autoriser la signature des conventions de résidence-crédation entre la Ville et les artistes.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

### **19/438      Coopération internationale et européenne - Attribution de subventions.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux structures "Musique expression animation" et "Centre culturel Italien Linea Diretta", pour un montant total de 3.925 €

### **19/439      Coopération internationale et européenne - Subvention à diverses structures.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à plusieurs structures (Help doctors, Atelier fou de coudre, Goethe Institut, Lycée Pasteur, Mission Locale de Lille, Lycée Hôtelier International de Lille, Institut Régional du Travail Social, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille), pour un montant total de 26.989 €

### **19/440      Coopération internationale et européenne - Subvention à Philolille.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Philolille pour l'organisation d'une conférence pendant le Festival des Solidarités Internationales.

### **19/441      Coopération internationale et européenne - Coopération Lille Naplouse.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Lille et Naplouse entretiennent une coopération très active. En 2018, la Ville de Lille a obtenu un cofinancement du MEAE en répondant à l'appel à projet franco-palestinien. Par délibération n° 18/470, la Ville a accepté la recette et prévu les dépenses du projet. Compte tenu des nouveaux objectifs de cet évènement, dont le rayonnement sera plus important que prévu initialement, le budget estimatif du séminaire a été augmenté et les coûts seront partagés entre le Consulat général de France à Jérusalem, la Ville de Naplouse et la Ville de Lille. L'augmentation de 1.000 € sollicitée auprès de la Ville de Lille permettra de couvrir les frais nécessaires à la venue d'experts nationaux sur le thème du réemploi et une partie des frais logistiques. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette contribution à la Ville de Naplouse, pour un montant total de subvention s'élevant à 7.300 €

**19/442**      **Coopération internationale et européenne - Projet d'accord de coopération**  
**Adopté à**    **Métropole de Daegu / Métropole Européenne de Lille / Ville de Lille (partenaire**  
**l'unanimité** **associé).**

Depuis 2016, des contacts ont été initiés entre la MEL, la Ville de Lille et la Ville-Métropole de Daegu en Corée du Sud. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un accord de coopération Métropole de Daegu / MEL / Ville de Lille (partenaire associé).

**19/443**      **Coopération internationale et européenne - Participation au Fonds Solidarité Climat**  
**Adopté à la**    **de la Fondation de Lille.**  
**majorité**

Depuis 2008, la Ville de Lille a mis en place un Plan Climat qui a pour objectif prioritaire de réduire les émissions de carbone liées à ses activités. Certaines de ces émissions s'avèrent néanmoins incompressibles, en particulier celles liées à un certain nombre de déplacements effectués par avion dans le cadre de la politique d'ouverture à l'international menée par la Ville. Pour cette raison, la Ville a mis en place en 2011 un Fonds Solidarité Climat, calculé en fonction des émissions de carbone liées à ses déplacements. Par le biais d'un appel à projets, ce fonds permet le financement de projets locaux ou de solidarité internationale en faveur du développement durable, de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique. Depuis 2013, le fonds est hébergé par la Fondation de Lille, afin de l'ouvrir à tout individu, entreprise, collectivité ou association qui souhaite « compenser » son empreinte carbone par un don destiné à financer des projets associatifs à visée environnementale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la participation de la Ville de Lille au Fonds Solidarité Climat hébergé par la Fondation de Lille à hauteur de 5.000 €

**19/444**      **Coopération Internationale et Européenne - Dispositif "Bourses à coût partagé".**  
**Adopté à la**  
**majorité**

Dans le cadre de sa coopération avec les territoires palestiniens, le Consulat Général de France à Jérusalem favorise l'accueil d'étudiants palestiniens au sein des universités françaises pour suivre un master ou un doctorat. La Ville de Lille souhaite apporter son soutien au dispositif de bourse à coût partagé mis en place par le Consulat Général de France à Jérusalem en assurant la prise en charge pour l'année universitaire 2019-2020 du coût de l'hébergement de deux étudiants palestiniens sélectionnés par le Consulat et accueillis à l'Université de Lille pour la durée de préparation de leur diplôme. C'est dans le cadre de ce projet qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une participation financière à l'Université de Lille pour un montant de 5.188 €

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Estelle RODES

## POLITIQUE DU LOGEMENT

**19/445**      **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets**  
**Adopté à**      **2019 - Deuxième programmation.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille accorde chaque année des subventions à des associations oeuvrant en faveur du logement dans le cadre d'un appel à projets sur les thématiques suivantes : faciliter l'accès au logement et le maintien dans les lieux pour les publics les plus en difficultés, informer sur le logement, défendre les droits au logement et la lutte contre l'habitat indigne, promouvoir le mieux vivre ensemble dans l'habitat, développer l'habitat durable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'octroi d'une subvention de 30.000 € à l'association Oslo et d'une subvention de 50.000 € à l'association Soliha Métropole Nord pour la réalisation d'actions dans les thématiques susvisées, et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions entre ces associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

**19/446**      **Observatoire local des loyers - Attribution d'une subvention exceptionnelle à**  
**Adopté à la**      **l'Agence d'information sur le logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL) -**  
**majorité**      **Avenant n° 1 à la convention entre l'ADIL et la Ville.**

Dans l'optique de la prise d'un arrêté préfectoral d'encadrement des loyers, l'Observatoire local des loyers - porté par la MEL avec l'appui technique de ADIL - doit, comme en 2016, accroître sa collecte de références locatives, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires. Ce surcoût était auparavant pris en charge par l'Etat par le biais d'un complément de subvention. L'Etat réduit aujourd'hui sa participation au financement de l'Observatoire et ne finance notamment plus les compléments de collecte. La MEL a également fait savoir qu'elle ne prendrait pas ce surcoût à sa charge. Afin de ne pas retarder la prise d'un arrêté préfectoral d'encadrement des loyers à Lille, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'ADIL d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 23.095 € et la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'ADIL et la Ville précisant les modalités de versement de cette subvention exceptionnelle.



**19/447 Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord 2019-2025 -  
Adopté à l'unanimité Avis du Conseil Municipal sur le projet.**

Depuis décembre 2017, le Préfet du Nord et le Président du Conseil Départemental ont engagé la révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord 2012-2017 afin de doter le département d'un nouveau schéma pour la période 2019-2025. Conformément à l'article 1, III, de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur la révision de ce schéma préalablement à son approbation par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette révision, assorti des remarques et propositions inscrites dans la délibération.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Marc BODIOT

## CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**19/448 Plan d'actions de prévention - Programmation 2019.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 500 € pour les actions de prévention routière, ainsi que 6.000 € à la Sauvegarde du Nord pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques de consommation de substances psychoactives dans l'espace public.

**19/449 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Signature d'une convention avec le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille a été retenue pour participer à un projet européen intitulé LOUD, qui a pour objectif la création puis la diffusion d'une campagne de communication permettant de lutter contre les violences discriminatoires, avec d'autres villes européennes. Le projet a commencé en janvier 2019 et prendra fin en janvier 2021. LOUD vise à favoriser l'émergence d'environnements inclusifs pour les jeunes de façon à les empêcher de sombrer dans l'intolérance et les comportements extrémistes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Forum européen pour la sécurité urbaine.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## RESSOURCES HUMAINES

**19/450**      **Ouverture de postes permanents au recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s de droit public compte tenu de la spécificité et de la technicité des profils.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville développe de nombreuses politiques dans des domaines tels la petite enfance, l'aménagement de l'espace, l'urbanisme, l'environnement et veille à instaurer une véritable sécurisation juridique de ses procédures de gestion des marchés publics. Dans ce contexte, elle doit se doter de cadres hautement qualifiés, disposant à la fois d'une expérience probante, d'une expertise métier et de la connaissance des problématiques locales. C'est la raison pour laquelle il est proposé, compte tenu des évolutions du marché de l'emploi public, d'ajuster les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services en ouvrant le recrutement de 21 emplois de catégorie A, à temps complet, aux candidats contractuels de droit public. Cette ouverture de postes est opérée dans un strict maintien des postes existants. Lors du recrutement, priorité est donnée au recrutement des agents titulaires ou lauréats de concours de la fonction publique.

**19/451**      **Révision des taux de remboursement des frais d'hébergement et de repas.**

**Adopté à l'unanimité**

Suite à la modification de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et de la modification des trois arrêtés du 03 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission, de stage et des indemnités kilométriques par les arrêtés du 26 février 2019, il est demandé au Conseil Municipal d'actualiser les modalités de remboursement aux agents et élus de la Ville des frais d'hébergement et de repas.

**19/452**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Rémunération d'artistes intermittents du spectacle.**

**Adopté à l'unanimité**

Les services de la Ville et les Communes associées font appel à des artistes dans le cadre de leur programmation culturelle, qui interviennent sur scène lors de spectacles vivants. Certains d'entre eux sont intermittents du spectacle. Pour les techniciens intermittents du spectacle, la délibération n° 05/938 du 12 décembre 2005 autorise la Ville à recourir à leurs services pour organiser et préparer le montage, l'exploitation et le démontage des manifestations (concerts, spectacles, performances, ...) et fixe les montants. Les taux ne sont plus adaptés aux situations rencontrées et ne tiennent pas compte des spécificités d'intervention d'artistes musiciens, chanteurs, danseurs, comédiens, chefs d'orchestre, chorégraphes, metteurs en scène, compositeurs, ... Il est donc proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n° 08/550 du 23 juin 2008 et d'appliquer de nouveaux taux de rémunération pour les artistes intermittents à compter du 1er novembre 2019.

**19/453 Quartier Lille-Sud - Mise à disposition d'un agent municipal auprès du collège  
Adopté à Louise Michel - Information au Conseil Municipal.  
l'unanimité**

La Ville de Lille développe, depuis de nombreuses années, une politique à destination de la jeunesse axée sur l'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Sollicitée par l'Education Nationale pour le développement d'actions spécifiques et novatrices au sein des établissements scolaires, la Ville accepte de mettre à disposition du collège Louise Michel un-e agent-e titulaire d'un Brevet Initiateur Football, aux fins d'accompagner le-la professeur-e d'Education Physique et Sportive.

**19/454 Quartier Lille-Sud - Mise à disposition d'un agent municipal auprès du collège  
Adopté à Verlaine - Information au Conseil Municipal.  
l'unanimité**

La Ville de Lille développe, depuis de nombreuses années, une politique à destination de la jeunesse axée sur l'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Sollicitée par l'Education Nationale pour le développement d'actions spécifiques et novatrices au sein des établissements scolaires, la Ville accepte de mettre à disposition du collège Paul Verlaine un-e agent-e titulaire d'un Brevet Initiateur Football, aux fins d'accompagner le-la professeur-e d'Education Physique et Sportive.

### **MARCHÉS PUBLICS**

**19/455 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.  
Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché repris en annexe de la présente délibération, qui a fait l'objet d'une décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juillet 2019.

**19/456 Marché Prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage  
Adopté à des espaces publics de la Ville de Lille et de sa Commune associée de Lomme -  
l'unanimité Autorisation de signature.**

La Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme utilisent la commande publique comme levier en faveur de la cohésion sociale. A ce titre a été lancé un marché de qualification et d'insertion professionnelle réalisé sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations et d'expériences préqualifiantes, qualifiantes ou certifiantes destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, pour effectuer le nettoyage des espaces publics sur le territoire de la Ville de Lille et de sa commune associée de Lomme. Il y a une erreur matérielle dans l'application de la délégation de compétence générale du Maire, qu'il convient de rectifier. Aussi il est demandé au Conseil Municipal de valider l'attribution et la signature des 3 lots de ce marché par l'élu délégué après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**19/457 Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour la Ville de Lille, les Communes  
Adopté à associées de Lomme et d'Hellemmes, et leurs 3 CCAS.  
l'unanimité**

La Ville de Lille, ses Communes associées de Lomme et Hellemmes et leurs 3 CCAS font appel à des prestataires pour la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour le nettoyage des locaux. Les accords-cadres de l'affaire 15S0033 arrivent à échéance en octobre 2019. Il est donc nécessaire de les renouveler en relançant une mise en concurrence sur la base d'une procédure d'appel d'offres européen. Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires, sans minimum ni maximum. La consultation a été allotie en 6 lots. Chacun des accords-cadres sera conclu sans montant minimum de commande et sans montant maximum de commande pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit pour une durée totale de quatre ans. Le montant estimé des dépenses, tous lots confondus pour la durée totale, s'élève à 2.530.000 €HT, soit 3.036.000 €TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des pièces du marché suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Antony GAUTIER

## POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

### **19/458 Equipements Sportifs - Tarifs courant 2019 - Rectificatifs.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 19/327 du 14 juin 2019, le Conseil Municipal a validé les tarifs des services municipaux courant 2019, notamment ceux des équipements sportifs. Des erreurs ou incohérences ont été relevées dans les tarifs applicables pour les animations "Sport Loisir Lille" ainsi que l'oubli de la tarification applicable aux Centres Municipaux d'Initiation Sportif. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir rectifier ces tarifs.

### **19/459 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation et exceptionnelles.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 25.000 €

### **19/460 Accueil de personnes handicapées - Attribution de subventions à diverses associations sportives.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives accueillant des personnes handicapées, pour un montant total de 15.950 €

# CONSEIL MUNICIPAL

# 20

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Marielle RENGOT

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**19/461 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 24.320 €

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Dominique PICAULT-GOLDSTEIN

## FINANCES

**19/462 Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**  
**Adopté à l'unanimité**

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Deux sessions de vente aux enchères auront lieu, dans ce cadre, les 16 octobre et 27 novembre 2019. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de matériels divers.

**19/463 Fondation Masurel - Compte financier 2018 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2018 - Budget primitif 2019 - Information du Conseil Municipal.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 514-2 du Code monétaire et financier, de prendre acte du compte financier 2018, du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2018 et du budget primitif 2019 de la Fondation Masurel.

**19/464 Caisse de Crédit Municipal de Lille - Compte financier 2018 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2018 - Budget primitif 2019 - Information du Conseil Municipal.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 514-2 du Code monétaire et financier, de prendre acte du compte financier 2018, du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2018 et du budget primitif 2019 de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.



## BUDGET

**19/465**      **Exercice 2019 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**

**Adopté à l'unanimité**

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

**19/466**      **Exercice 2019 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**

**Adopté à l'unanimité**

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondant en investissement.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Julien DUBOIS

## PATRIMOINE

**19/467 Patrimoine - Subventions aux associations.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations pour un montant global de 5.500 €

**19/468 Patrimoine - Contrats de dépôts.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite procéder au renouvellement de la mise en dépôt de plusieurs objets qui contribuent à la compréhension et la médiation de son patrimoine culturel. A cet effet, deux contrats de dépôt sont établis, avec l'association "Le Denier des Ecoles Laïques" et l'Etat (Corps de Réaction Rapide France - Ministère de la Défense), définissant le cadre contractuel et fixant les obligations juridiques et financières relatives aux conditions de mise en dépôt des biens de la Ville de Lille, pour une durée de trois années renouvelée une fois par tacite reconduction. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ces contrats de dépôts et d'en autoriser la signature.

**19/469 Patrimoine - Restauration du perron de l'Opéra de Lille - Mécénat de compétences - Gratuité d'occupation.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

La société Chevalier Nord souhaite apporter son soutien, par le biais d'un mécénat de compétences, aux travaux de restauration du perron de l'Opéra de Lille, sis Place du Théâtre à Lille. La valorisation de ce mécénat est estimée à 48.000 €HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat afférente ainsi que de décider de la gratuité d'occupation de la voirie et des frais liés aux consommations électriques et en eau pour l'entreprise chargée des travaux.

## ARCHIVES

**19/470 Patrimoine - Sollicitation de prêt d'archives par les Archives nationales.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Les Archives nationales souhaitent emprunter des documents d'archives à la Ville de Lille dans le cadre de l'exposition "La police des Lumières". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt.

# CONSEIL MUNICIPAL

24

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**19/471**      **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Suite à avis favorable du Conseil de quartier de Wazemmes, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 26

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Sébastien DUHEM

## PROPRETÉ

**19/472**      **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**  
**Adopté à**      **présumée.**  
**l'unanimité**

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans la délibération. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder la remise gracieuse des créances.

**19/473**      **Prévention et gestion des déchets - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du**  
**Le Conseil**      **service public de prévention et de gestion des déchets.**  
**Municipal**  
**prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, transmis par la MEL, conformément aux articles L. 2224-17-1, et D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

**19/474** **Site dit « Orange - Conseil Départemental - Commune associée d'Hellemmes » -**  
**Adopté à l'unanimité** **Convention de partenariat financier Ville de Lille - MEL.**

Le site « Orange - Conseil Départemental - Ville d'Hellemmes » situé sur la Commune associée d'Hellemmes est constitué du foncier compris entre les rues Dordin, Jean Dewasne, des Forgerons et Jean Bart, ainsi que des parcelles propriétés de la Commune associée d'Hellemmes situées au 94 rue Jean Bart. Site stratégique de près de 3 hectares, situé à proximité de la ZAC « Fives Cail », il bénéficiera et sera support de la dynamique engagée sur ce secteur. La Ville et la MEL souhaitent réaliser une étude de programmation et d'aménagement sur ce site dans le cadre d'un marché subséquent de l'accord cadre multi-prestataires de la direction « Urbanisme Aménagement et Ville » de la MEL. Il est proposé que la répartition du financement de cette étude soit à hauteur de 70 % pour la MEL et de 30 % pour la Ville dans le cadre d'une convention de partenariat public-public.

**19/475** **ZAC "Fives Cail Babcock" - Déclaration d'Utilité Publique - Renouvellement de**  
**Adopté à l'unanimité** **l'arrêté de DUP.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Président de la MEL à solliciter le Préfet du Nord et de la Région des Hauts-de-France pour la prorogation des effets de la DUP relative à l'opération de renouvellement urbain « Fives Cail Babcock » située sur les communes de Lille et Hellemmes pour une durée égale à la durée initiale de 5 ans.

**19/476** **Palais de Justice - Projet rue des Bateliers - Autorisation de signature du Projet**  
**Adopté à la majorité** **Urbain Partenarial (PUP).**

Afin d'assurer les conditions d'une bonne implantation et intégration du Palais de Justice et répondre à ses contraintes propres de fonctionnement et sécurisation, un accompagnement des collectivités par l'aménagement des espaces publics a été décidé. Ainsi, la rue des Bateliers sera élargie et prolongée et l'APIJ (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice), maître d'ouvrage du Palais de Justice, réalisera le parvis, interface stratégique entre l'espace public et le nouveau projet de Palais de Justice. Afin d'organiser les modalités de la réalisation et du financement des équipements publics, il est demandé au Conseil Municipal de valider le projet et d'autoriser la signature de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la MEL et l'APIJ pour son financement et sa mise en œuvre.

## **ACTION FONCIÈRE**

**19/477 Quartier Bois-Blancs - Acquisition du 23-25 rue de Bergues - Ecole du Nord.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Depuis 2003, la Ville est titulaire d'un bail sur le bâtiment sis 23 et 25 rue de Bergues, qu'elle met à disposition de l'Ecole du Nord. Cette association est l'une des 13 écoles supérieures d'art dramatique en France et la seule au Nord de Paris. Le bail liant la Ville aux propriétaires arrivant à échéance en janvier 2020, ces derniers ont proposé l'acquisition du bien au prix de 380.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition.

**19/478 Quartier Lille-Moulins - Bien sis 56 à 76 boulevard de Strasbourg - Achat auprès de Lille Métropole Habitat.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Vingt-neuf ans après la première phase de déconstruction initiée en 1989, LMH a terminé la déconstruction des logements de l'ensemble dit Marcel Bertrand de 750 logements construits en 1961. Conformément à l'article 5.2 de l'avenant n° 8 de clôture à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de Lille Habitat social, signé le 05 octobre 2016, la Ville envisage de faire l'acquisition du foncier libéré et aménagé par LMH selon le programme de gestion transitoire convenu entre les parties (remise en état des terrains, mise en place d'une prairie fleurie, réalisation d'une clôture qualitative et maintien de l'enrochement déjà présent). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat des parcelles IO 7 et 8 (18 772 m<sup>2</sup>) au prix de 1.600.000 € HT, soit 1.920.000 € TTC.

**19/479 Quartier Lille-Sud - Bien sis 17 rue des Mésanges - Acquisition du bien auprès de Monsieur BOUTOILLE.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Depuis 2009, la Ville a acquis dix maisons de la rue des Mésanges afin d'obtenir, sur le long terme, la maîtrise foncière de l'ensemble de l'impasse en vue d'une démolition de cet habitat non qualitatif posant des problèmes sanitaires. Aujourd'hui, la Commune a l'opportunité d'acquérir un bien supplémentaire. En effet, Monsieur BOUTOILLE, propriétaire du n° 17, souhaite vendre son bien ; il en a proposé l'achat à la Ville. Afin de poursuivre la maîtrise foncière du site, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de cette maison au prix de 75.000 €, accepté par les parties.

**19/480 Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Acquisition d'un garage situé en veille foncière - Avenue Duray.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre du mandat 2014-2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de logement. La Ville vise à poursuivre le développement de logements abordables, vecteur de mixité, dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin qui ne regroupe que 18 % de logements sociaux. Par courrier en date du 13 mars 2019, Madame THIEBAUT, propriétaire d'un garage inclus dans la veille foncière, a proposé son acquisition à la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de ce garage par la Ville.

**19/481 Quartier Bois-Blancs - Création d'un réseau d'eaux usées propre à la Maison de quartier des Bois-Blancs sise rue du Général Anne de la Bourdonnaye - Convention d'autorisation de travaux entre Lille Métropole Habitat et la Ville.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille a concédé, par bail à construction en date du 1er avril 1976, pour une durée de 65 années, la jouissance exclusive de terrains à Lille Métropole Habitat (LMH) en vue d'y édifier des immeubles à usage d'habitation et comportant au rez-de-chaussée des équipements publics, propriété de la Commune dès leur construction, dont la Maison de quartier des Bois-Blancs. A la suite de problèmes récurrents sur les réseaux d'assainissement de la Maison de quartier des Bois-Blancs, la Ville prévoit la création d'un nouveau réseau d'eaux usées propre à son équipement ainsi que le remplacement des canalisations d'adduction d'eau potable déjà indépendant de la Maison de quartier. La Ville va ainsi intervenir sur les réseaux communs avec les logements propriétés de LMH en vue de les dissocier. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce réseau d'assainissement propre à la Maison de quartier des Bois-blancs et d'autoriser la signature de la convention d'autorisation de travaux entre LMH et la Ville.

**19/482 Quartier Lille-Centre - Saint-So Bazaar - Déclassement.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par délibération n° 17/665 en date du 08 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé le déclassement du domaine public des parcelles constituant la partie désaffectée de la halle B du site Saint Sauveur. Par acte authentique en date du 12 octobre 2018, Ville de Lille a conclu un bail emphytéotique administratif (BEA) sur ces mêmes parcelles avec le preneur ST SO IMMO, afin de mettre en œuvre le projet Saint-So Bazaar consistant en la réalisation d'un espace dédié à l'économie créative et collaborative. Un avenant a été signé le 16 juillet 2018 afin d'étendre le BEA à quelques parties de parcelles indispensables au bon fonctionnement du St So Bazaar. A cette occasion, un nouveau document d'arpentage réalisé par un géomètre a fait apparaître la nécessité d'étendre légèrement le BEA à de nouvelles parties de parcelles. Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au déclassement de ces parcelles ayant fait l'objet d'un avenant ou devant faire l'objet d'un avenant.

**19/483 Quartier Lille-Centre - Saint-So Bazaar - Acquisition auprès de la MEL et avenant au BEA.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Par acte authentique en date du 12 octobre 2018, la Ville a conclu un BEA avec le preneur ST SO IMMO afin de mettre en œuvre le projet Saint-So Bazaar. Les travaux ont commencé dans une partie de la halle B mitoyenne de l'espace culturel. A cette occasion, un nouveau document d'arpentage réalisé par un géomètre a fait apparaître la nécessité d'étendre légèrement le BEA à de nouvelles parties de parcelles. Si la majorité des parties de parcelles appartient à la Ville, 4 parties concernent une parcelle propriété de la MEL (HZ 176p pour une contenance de 104 m<sup>2</sup>). Par conséquent, et puisque la Ville doit être propriétaire du foncier faisant l'objet du BEA, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition par la Ville auprès de la MEL de ces parties de parcelles au prix d'acquisition du foncier SNCF par la MEL sur ce même site, soit 7.488 € Par ailleurs, le preneur à bail a réalisé des travaux de percement pour le compte de la SPL EURALILLE, aménageur de la ZAC, en raison de l'imbrication technique de ces travaux avec ses propres travaux. Les travaux de percement étant achevés, il est demandé au Conseil Municipal de soustraire du BEA la percée urbaine réalisée par le preneur à bail et qui a une vocation future d'espace public.

**19/484 Quartier Lille-Centre - Déclassement de parcelles - Site Saint Sauveur.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre du St So Bazaar, qui accueillera un village d'espaces modulaires de co-working, de fabrication et de design ouvert aux nouvelles manières de produire et de vendre, la SPL EURALILLE intervient afin de viabiliser et d'aménager les espaces publics entourant ce projet. Afin de permettre à la SPL de réaliser ses travaux, la Ville doit lui céder plusieurs parcelles. Ces dernières appartenant au domaine public de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au préalable à leur déclassement, conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**19/485 Quartier Lille-Centre - Saint Sauveur - Cession à la SPL EURALILLE.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre du St So Bazaar, la SPL EURALILLE intervient afin de viabiliser et d'aménager les espaces publics entourant ce projet. Des espaces de déambulation et de démonstration permettront des interactions avec le public. Les parcelles sur lesquelles la SPL doit réaliser ces aménagements étant à présent déclassées, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser leur cession.

**19/486 Quartier Lille-Centre - Déclassement rétroactif - Boulevards des Cités Unies et du Président Hoover.**

**Adopté à**

**l'unanimité** En vertu d'une délibération du 31 mars 2000, le Conseil de la MEL a décidé la création d'une 2ème zone d'aménagement concerté (ZAC II), dans le prolongement de la zone d'aménagement concerté du Centre International d'Affaires des Gares (ZAC I). La SPL EURALILLE a été désignée comme aménageur des terrains situés dans le périmètre de cette ZAC II. Aujourd'hui, dans ce cadre de la ZAC Euralille 2, diverses parcelles ayant appartenu à la Ville doivent être aménagées. Ces parcelles ayant appartenu au domaine public de la Ville et n'ayant pas fait l'objet d'un déclassement, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à un déclassement rétroactif, conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017.

**19/487 Quartier Lille-Moulins - Groupe scolaire Porte de Valenciennes - Acquisition de terrains auprès de la SPL Euralille.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine lancé en 2006 a été créée la ZAC Porte de Valenciennes sur un territoire de 16 hectares. Avec la création de 1 000 nouveaux logements, la réalisation d'un groupe scolaire permettant de répondre aux besoins des habitants est apparue nécessaire. Ce nouveau groupe scolaire, d'une surface de plancher de 3 225,40 m<sup>2</sup>, comptera 16 classes (7 maternelles et 9 élémentaires), ainsi que certains locaux mutualisés entre ces classes, tel qu'un lieu de restauration scolaire. Les parcelles sur lesquelles sera implanté le futur groupe scolaire appartiennent à la SPL Euralille. La Ville doit par conséquent en devenir propriétaire. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'acquisition des parcelles représentées au cadastre sous la section IK n° 194p, 379, 416p et 418p, pour une contenance totale de 2 669 m<sup>2</sup>, auprès de la SPL Euralille au prix de 548.318 €HT, soit 657.981,60 €TTC, et d'autoriser la signature de l'acte à intervenir.



**19/488**      **Quartier Lille-Centre - Ancien collège Jean Macé - Cession de parcelle au profit de la**  
**Adopté à**      **SCCV LILLE-JEAN MACE.**  
**l'unanimité**

Par délibération n° 18/100 en date du 26 janvier 2018, la Ville a décidé la signature d'une promesse de vente de l'ancien collège Jean Macé avec l'équipe composée de Projectim, Loger Habitat et Oria promotion, devenues la SCCV LILLE-JEAN MACE, suite à l'appel à projets lancé en novembre 2016. Cette promesse a été signée le 10 décembre 2018. Parmi les conditions suspensives de la promesse figure la désaffectation du site et son déclassement. La désaffectation ayant été constatée par huissier, le déclassement du site est acté en vertu de la délibération n° 19/346 du 14 juin 2019. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession des parcelles cadastrées section n° 25, 199, 200, 201 et 206, d'une contenance totale de 7 051 m<sup>2</sup>, au prix de 13 millions d'euros, au profit de la société SCCV LILLE-JEAN MACE.

**19/489**      **Quartier Lille-Sud - Grand Projet Urbain - ZAC Arras-Europe - Parcelle sise rue de**  
**Adopté à**      **la Seine - Déclassement du domaine public communal.**  
**l'unanimité**

Une concession d'aménagement, entrée en vigueur le 02 janvier 2008, a été confiée par la MEL à la SORELI pour la mise en œuvre de la ZAC Arras-Europe. Dans ce cadre, la SORELI doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières, dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville. A ce jour, de nombreuses cessions ont déjà été réalisées. La cession de la parcelle sise rue de la Seine cadastrée DK 227 partie pour 121 m<sup>2</sup>, qui appartient au domaine public de la commune, doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal. L'emprise concernée a donc fait l'objet d'une désaffectation matérielle constatée par huissier, qui doit à présent être confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

**19/490**      **Quartier Lille-Sud - Grand Projet Urbain - ZAC Arras-Europe - Parcelle sise rue de**  
**Adopté à**      **la Seine - Vente au profit de la SORELI.**  
**l'unanimité**

Une concession d'aménagement, entrée en vigueur le 02 janvier 2008, a été confiée par la MEL à la SORELI pour la mise en œuvre de la ZAC Arras-Europe. Dans ce cadre, la SORELI doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières, dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville. A ce jour, de nombreuses cessions ont déjà été réalisées. Parmi celles-ci figure la parcelle sise rue de la Seine cadastrée DK 227 partie pour 121 m<sup>2</sup>. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de celle-ci, qui appartient au domaine privé communal, au profit de la SORELI, au prix de 3.630 €

**19/491**      **Quartier Vauban-Esquermes - Déclassement tréfoncier rue de l'architecte**  
**Adopté à**      **Cordonnier - Ecole Léon Jouhaux.**  
**l'unanimité**

Lille Métropole Habitat est propriétaire d'un parking souterrain sis 10 rue de l'architecte Cordonnier, dont une partie se situe sous la cour de l'école maternelle et élémentaire Léon Jouhaux. En vertu de l'article 552 du Code civil, la propriété du sol emporte celle du sous-sol, rendant la Ville propriétaire de cette partie de parking située sous sa cour d'école. LMH souhaite acquérir ce volume souterrain. Dans la mesure où la cour d'école appartient au domaine public, il est demandé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement du volume souterrain situé sous elle.

**19/492 Quartier Vauban-Esquermes - Cession volume tréfoncier rue de l'architecte  
Adopté à Cordonnier - Ecole Léon Jouhaux.  
l'unanimité**

LMH souhaite acquérir un volume souterrain de 798 m<sup>2</sup> situé sous les parcelles cadastrées section EV n° 68 et 85p. S'agissant d'un transfert de propriété par effet du Droit et la Ville n'ayant pas l'utilité de cette partie de parking souterrain, la Ville et LMH ont convenu d'une cession à titre gratuit. Des servitudes de passage piéton (personnel de l'école et usagers) ainsi que pompier figureront à l'acte. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de ce volume souterrain à titre gratuit et d'autoriser la signature de l'acte à intervenir.

**19/493 Quartier Vauban-Esquermes - Convention avec l'Etablissement Public Foncier.  
Adopté à  
l'unanimité**

L'amélioration du cadre de vie étant un objectif majeur de la Ville de Lille, celle-ci favorise la création d'espaces de nature pour les habitants dans tous les quartiers et met en œuvre une politique de mixité sociale s'appuyant sur le développement de logements abordables, notamment sociaux dans les secteurs en déficit. La Ville a eu connaissance de la volonté de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, propriétaire d'un ensemble foncier situé rue de Canteleu et impasse Saint-Joseph dans le quartier de Vauban-Esquermes, de céder une partie de son foncier. En effet, la congrégation souhaite conserver la propriété d'un bâtiment et la jouissance d'une partie des espaces verts présents. Afin de permettre la réalisation à terme d'un projet de parc public et de logements sociaux, la Ville souhaite mobiliser l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais afin d'assurer une maîtrise foncière, une gestion transitoire et le développement d'un programme de logements sociaux sur les bâtiments existants. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Ville de Lille et l'Etablissement Public Foncier et la signature des actes à intervenir ensuite.

### **HABITAT DURABLE**

**19/494 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat,  
Adopté à développement durable et ravalement de façades.  
l'unanimité**

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable, ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées par les habitants.

**19/495 Aides financières pour la production de logements sociaux en accession aidée à vocation sociale - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et des opérateurs.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille s'est fixé des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement : la production de 10 000 nouveaux logements de 2014 à 2020, dont 3 000 locatifs sociaux, ainsi que la réalisation de 1 250 logements en accession aidée à la propriété, comme définis dans la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014. Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par la MEL avec son PLH, accompagner financièrement, conformément à l'article L. 312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisition-amélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, de décider l'attribution de deux aides, d'un montant total de 242.000 €, pour la réalisation de 2 opérations en accession sociale et maîtrisée réalisées par 2 opérateurs au sein de la ZAC Arras Europe dans le quartier de Lille-Sud, et d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre les maîtres d'ouvrage et la Ville.

**19/496 Aides financières pour la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux - Annulation d'une aide et attribution d'une nouvelle aide pour un projet situé rue de la Cité et Cité Saint-Maurice - Convention entre l'opérateur et la Ville.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 17/556 du 06 octobre 2017, le Conseil Municipal a octroyé un soutien financier de 140.000 € à Partenord Habitat pour la réhabilitation de 20 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de la Cité Saint-Maurice. Or la programmation de cette opération a été modifiée pour atteindre 13 PLAI et 6 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'annuler l'aide initialement octroyée pour cette opération, d'attribuer une aide financière réévaluée à 115.000 € correspondant à la programmation ainsi modifiée, et d'autoriser la signature de la convention entre Partenord Habitat et la Ville fixant les modalités de versement de cette aide.

### **GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ**

**19/497 Quartier Lille-Sud - 24 rue Simons - Locaux mis à disposition de l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM) - Fixation du loyer.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville met à disposition de l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM) les locaux situés en rez-de-chaussée de l'immeuble sis 24 rue Simons à Lille. Ces locaux sont utilisés dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé consistant dans le suivi de 60 personnes placées sous main de justice dans le cadre de procédures ordonnées par le Parquet. Les personnes entrant dans le dispositif bénéficient d'un accompagnement (emploi, formation, ...). Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif pour la mise à disposition de ces locaux à l'AEM.

**19/498**      **Quartier Lille-Sud - Mise à disposition de la société des cinémas PATHE GAUMONT de plusieurs parties d'un terrain communal situé rue de Marquillies à Lille - Fixation du loyer.**  
**Adopté à la majorité**

Dans le cadre de l'implantation d'un complexe cinématographique, la Ville va mettre à disposition de la société des cinémas PATHE GAUMONT plusieurs parties d'un terrain communal situé rue de Marquillies. Il s'agit pour la société d'y implanter sa base-vie de chantier et sa zone de stockage. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif pour la mise à disposition de ces terrains.

**19/499**      **Quartier Lille-Moulins - Immeuble sis 86 rue d'Arras - Mise à disposition de l'association Robin des Bio - Fixation du loyer.**  
**Adopté à l'unanimité**

L'association lilloise Robin des Bio œuvre à promouvoir l'agriculture biologique. La Ville va mettre à sa disposition des locaux au rez-de-chaussée du 86 rue d'Arras. Ce rez-de-chaussée d'immeuble est propriété de la MEL, il est mis à disposition de la Ville par convention. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif pour la mise à disposition de ces locaux à l'association.

**19/500**      **Quartier Wazemmes - Emmaüs Connect - Local sis 3 rue de l'Abbé Aerts - Fixation du loyer.**  
**Adopté à l'unanimité**

L'association Emmaüs Connect agit auprès des plus démunis pour faire reculer l'exclusion numérique et permettre à tous de bénéficier des avancées offertes par les nouvelles technologies. Elle souhaite réunir l'ensemble de ses activités dans le local appartenant à la Ville sis 3 rue de l'Abbé Aerts d'une surface de 101 m<sup>2</sup>. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le loyer applicable à l'association Emmaüs Connect au montant de 80 € HT/ m<sup>2</sup>/an.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

## MIXITÉ ET INNOVATION SOCIALE

**19/501** **Etude sur l'implication des habitants dans le cadre d'un projet de logements -**  
**Adopté à l'unanimité** **Convention de groupement de commandes entre la Ville et 3F - NORD ARTOIS.**

Une opération de production de logements a été menée en associant des habitants riverains sur le site dit "îlot Annapes Madagascar" à Fives. A l'initiative du collectif d'habitants et en coopération avec le bailleur social qui a réalisé l'opération (3F – NORD ARTOIS), il est souhaité mener une étude afin d'évaluer la démarche et d'en tirer des enseignements en vue de la dupliquer en tenant compte des contraintes et capacités de chacun des acteurs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville et 3F – NORD ARTOIS en vue de la réalisation de cette étude, et d'autoriser le versement de la participation de la Ville à hauteur de 50 % et pour un montant maximum de 10.000 €HT.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Michel IFRI

## ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

**19/502**      **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous - Subvention à l'association Les Vacances**  
**Adopté à**      **Solidaires.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 12.000 € au bénéfice de l'association Les Vacances Solidaires, qui propose d'ouvrir aux Lillois les plus démunis une offre de séjours de vacances à bas prix. Cette offre complètera le dispositif "Vacances pour tous" que la Ville porte et qui permet aux familles en difficulté de construire un projet de vacances.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Véronique BACLE

## PETITE ENFANCE

**19/503 Petite Enfance - Centre social Lazarre Garreau - Subvention 2019 et avance 2020.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Centre social Lazarre Garreau, dans le quartier de Lille-Sud, souhaite augmenter la capacité de son multi accueil de 8 places supplémentaires. Il est demandé au Conseil Municipal de lui verser la subvention 2019, ainsi que l'avance 2020.

**19/504 Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) municipaux de la Ville de Lille - Accueil collectif et familial - Modification des règlements de fonctionnement.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Caisse d'Allocations Familiales, qui contribue au fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance au travers de la Prestation de Service Unique (PSU), a décidé par lettre circulaire du 05 juin 2019 de réviser le barème des participations familles. Ce nouveau barème prendra effet au 1er novembre 2019. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications aux règlements de fonctionnement des EAJE en conséquence.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Christiane BOUCHART

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**19/523**      **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**  
**Adopté à**    **Subvention à l'association Acteurs pour une économie solidaire (APES) - Convention**  
**l'unanimité** **entre l'association et la Ville.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association Acteurs pour une économie solidaire (APES) pour l'organisation d'un événement sur l'économie sociale et solidaire à destination des acteurs économiques du territoire, qui aura lieu les 7, 8 et 9 novembre 2019 à Lille, et qui permettra d'échanger sur des pratiques et enjeux à différents niveaux (locaux, nationaux, internationaux) et des thématiques variées, et contribuera à produire une vision prospective et partagée entre acteurs locaux, ainsi que d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.



Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

## LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

### **19/505 Sollicitation de prêt d'œuvres auprès de la Bibliothèque municipale.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite du prêt d'œuvres de la Bibliothèque municipale validé par anticipation auprès du Centre d'Architecture et d'Urbanisme de Lille.

### **19/506 Lecture publique - Subvention à l'association Escales des Lettres.**

**Adopté à**

**l'unanimité** L'association Escales des Lettres propose depuis 2018 un festival de poésie contemporaine dans différents lieux culturels de la ville. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir soutenir cette démarche à hauteur de 10.000 €

### **19/507 Bibliothèque municipale - Convention avec l'association Signes de Sens.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre de sa politique de lecture publique, la Ville de Lille s'engage à favoriser l'inclusion de tous les publics. Cette politique s'organise autour de la qualité de l'accueil, des opérations de médiation, de la construction de partenariats et l'accessibilité du fonds documentaire. Au sein de cette politique, la Ville a notamment pour objectif d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap cognitif, sensoriel, intellectuel ou comportemental. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec l'association Signes de Sens pour améliorer l'accueil des enfants handicapés à la médiathèque Jean Lévy.

### **19/508 Bibliothèque municipale - Adhésion à la démarche "Rythme ma Bibliothèque" de la Métropole Européenne de Lille.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes souhaitent améliorer l'accessibilité horaire de leurs bibliothèques municipales. Par délibération N° 17 C 0897 du 19 octobre 2017, la MEL a voté la mise en place du dispositif « Rythme ma bibliothèque », qui a vocation à accompagner les communes du territoire volontaires pour améliorer l'accessibilité horaire de leur(s) bibliothèque(s) municipale(s). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la démarche "Rythme ma Bibliothèque" de la MEL et d'autoriser la signature des conventions.

**19/509 Quartier Lille-Centre - Ancienne MEP - Université du Temps Libre - Fixation de la redevance d'occupation.**  
**Adopté à l'unanimité**

L'Université du Temps Libre - Lille (UTL), association fondée en 1992, organise à destination de ses adhérents (environ un millier) des conférences, des ateliers et des sorties culturelles et visites de musées. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif de la mise à disposition de l'UTL à 3.960,60 €/an des espaces au 2ème étage de l'ancienne MEP afin que l'association puisse y installer ses bureaux. Les locaux concernés sont deux bureaux d'une surface de 15 et 17,20 m<sup>2</sup>, soit un total de 32,20 m<sup>2</sup>.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Stéphane BALY

## ECLAIRAGE PUBLIC

**19/510**      **Éclairage public - Servitude d'ancrage et d'appui sur les propriétés privées.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Par l'article 23 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, les dispositions des articles L. 171-2 à L. 171-11 du Code de la Voirie Routière, qui ne concernaient que la Ville de Paris, ont été étendues à toutes les communes sous réserve d'acceptation par l'assemblée délibérante. Ces articles permettent aux collectivités d'établir, sans autorisation préalable, des supports et ancrages pour les appareils d'éclairage public et de signalisation ou pour les canalisations et les appareillages s'y rapportant. Afin de faciliter l'action de la commune intéressant la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques et l'amélioration du cadre de vie de manière générale, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les dispositions de ces articles.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

## SANTÉ

**19/511 Soutien aux Organismes de Santé - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans sa politique d'action sociale, la Ville de Lille s'est fortement engagée dans des actions volontaristes en matière de santé. Pour rendre opérationnelle cette politique, la Ville s'appuie sur les acteurs de terrain du tissu associatif qui proposent et mettent en place des actions à destination des publics démunis. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions pour un montant total de 18.800 €

**19/512 Ambassadeurs Santé - Appel à projets 2019 - Subvention au Centre de soins du Faubourg d'Arras.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille a mis en place un appel à projets 2019 « Action des ambassadeur.drice.s santé » afin de développer la participation des habitant.e.s investi.e.s dans ce projet. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 670 € au Centre de soins du Faubourg d'Arras.

**19/513 Approbation de la stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé et du Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville de Lille met en œuvre une politique de santé publique permettant de favoriser le bien-être et la santé de la population en contribuant à lutter contre les inégalités de santé. Depuis 1997, la Ville a affirmé son rôle en faveur de la promotion de la santé en adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Face aux inégalités sociales et de santé, l'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitant.e.s, s'appuyant sur des valeurs d'intersectorialité, d'équité et de durabilité. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

## EDUCATION ARTISTIQUE

**19/514** **Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Convention-accord de partenariat entre la Ville**  
**Adopté à** **de Lille et l'Ecole Supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille, avec son Centre d'Arts Plastiques et Visuels, et l'Ecole Supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais/Dunkerque-Tourcoing (ESA) ont souhaité engager par convention de partenariat un projet commun dans le domaine de l'enseignement artistique : la participation d'élèves de l'ESA à une formation proposée par le CAPV. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes et autoriser la signature de la convention de partenariat.

**19/515** **Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Organisation d'un workshop en partenariat avec**  
**Adopté à** **l'Ecole Supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing et le Musée**  
**l'unanimité** **de l'Hospice Comtesse.**

La Ville de Lille, avec son Centre d'Arts plastiques et Visuels et l'Ecole Supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais/Dunkerque-Tourcoing (ESA) ont engagé une collaboration afin de développer et valoriser des échanges d'expertises, de ressources et de services publics avec la mise en place de projets communs dans le domaine de l'enseignement artistique. Dans ce cadre, les deux institutions programment un workshop en photographie encadré par les équipes pédagogiques, en partenariat avec le Musée de l'Hospice Comtesse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat.

**19/516** **Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Participation au projet Archipel - 3ème édition.**  
**Adopté à**  
**l'unanimité**

Lla Ville de Lille - Centre d'Arts plastiques et visuels est invitée à participer, aux côtés des écoles d'art de Calais, Denain et Boulogne-sur-Mer à la 3ème édition du programme de résidence d'artistes Archipel, piloté par le FRAC Nord-Pas de Calais et bénéficiant du soutien de la DRAC Hauts-de-France, visant au soutien à la création, au partage d'expérience et à la mise en relation des pratiques amateurs avec le milieu artistique professionnel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat tripartite d'accueil en résidence d'artiste-auteur dans le cadre de la résidence de création, de recherche et d'expérimentation du programme Archipel #3.

**19/517      Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec l'Opéra  
Adopté à      de Lille, le lycée Pasteur, l'association La Traversière, le collectif Muzzix et les Villes  
l'unanimité    de Tourcoing et Roubaix.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de différentes conventions de partenariat (Opéra de Lille, Lycée Pasteur, association La Traversière, Muzzix, villes de Roubaix et Tourcoing).

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

## RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

**19/518**      **Aide à caractère social au déménagement et à la réinstallation attribuée aux ménages**  
**Adopté à**      **contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi**  
**l'unanimité**      **d'aides.**

Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation (au cas par cas) aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer cette aide à trois ménages, pour un montant total maximal de 2.050 € et prenant en considération l'évolution de leur situation ou les conditions de leur relogement. De plus, la Ville s'engage à prendre en charge le stockage des meubles et effets personnels des ménages le nécessitant, dans un délai maximum de 6 mois. Enfin, la Ville s'engage à prendre en charge le déménagement des trois ménages dans le cadre du relogement définitif.

Séance du 4 octobre 2019

Rapporteur : Magalie HERLEM

## LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

**19/519 Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 9.000 €

**19/520 Quartier Lille-Fives - L'Ile de solidarité - Mise à disposition de locaux 7 rue Jules de Vicq - Gratuité.**

**Adopté à**

**l'unanimité** L'Ile de solidarité est une association qui intervient auprès des sans-abris, des sans domicile fixe et des réfugiés sur le territoire de la ville de Lille et au-delà. Les locaux qu'elle occupe actuellement rue de Rivoli sont devenus trop exigus au regard du développement de l'activité. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition gratuite de locaux sis 7 rue Jules de Vicq.

## VIE ASSOCIATIVE

**19/521 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à 3 associations, pour un montant total de 2.400 €

**19/522 Quartier Bois-Blancs - Locaux associatifs - 18 rue Pont à Fourchon - Mise à disposition - Gratuité.**

**Adopté à**

**l'unanimité** A l'occasion du déménagement de la Mairie de Quartier des Bois-Blancs, la Ville a souhaité répondre favorablement à la demande d'un collectif d'associations, le CLAP, « Confluences – Local Associatif Partagé », qui regroupe actuellement 11 structures présentes et reconnues dans le quartier des Bois-Blancs. Il est demandé au Conseil Municipal de mettre gracieusement à disposition de ces associations le bâtiment sis 18 rue du pont à Fourchon.